

AFFAIRE No 22 - CESSION PAR BAIL A CONSTRUCTION DU TERRAIN PREVU POUR L'EXTENSION DU C.F.A. - MODIFICATION DE LA SURFACE DE LA PARCELLE CEDEE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 1983, vous avez adopté le projet relatif à l'extension du Centre de Formation d'Apprentis de Saint-Denis sur une bande de 1,3 hectare environ située à l'arrière des bâtiments actuels de Chemin Finette et longeant l'emprise du futur Boulevard Sud.

Ce projet d'extension était conçu pour occuper une partie de la surface initialement prévue pour recevoir la zone d'activités dite de Chemin Finette II, la motivation retenue à l'appui de cette décision ayant été de participer à la fois à la formation technique de ces jeunes, mais aussi de leur permettre, une fois leur formation achevée, de trouver à proximité des locaux et des parcelles leur permettant d'installer leur entreprise.

Aujourd'hui, le projet initial a été revu dans le sens d'une implantation plus rationnelle des nouveaux bâtiments par rapport au C.F.A. ; je vous propose donc de mettre à la disposition de la Chambre des Métiers, une surface de terrain moindre, de 6 600 m<sup>2</sup> environ, rectangulaire et parallèle en partie aux locaux existants.

Pour ce qui concerne les conditions de cession de ce terrain, il paraît acceptable de retenir la même proposition adoptée lors de la séance du 8 décembre, c'est-à-dire d'une part la mise à disposition à la Chambre de Métiers du terrain sous forme de bail à construction d'une durée de 40 ans et d'autre part le versement d'un loyer mensuel sur une période de 15 ans présenté comme suit :

Surface extension C.F.A.	Versement en FF / mois / m <sup>2</sup>		
	A signature du bail	Les 5 premières années	Les 5 années suivantes
6 600 m <sup>2</sup>	8 F/ m <sup>2</sup>	0,4 F/ m <sup>2</sup>	0,54 F/ m <sup>2</sup>
Total	52 800 F	2 640 F	3 564 F

...

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver la cession de la surface considérée pour le projet d'extension du C.F.A. ;
- d'approuver les prix de cession proposés ;
- de m'autoriser à passer l'acte avec la Chambre des Métiers.

Je mets la question aux voix.

---

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

- Commission du Cadre de Vie : Favorable.
  - Commission des Affaires Economiques : Emet un avis favorable et souhaite que les travaux d'extension du C.F.A. soient entrepris dès 1985.
  - Commission des Finances : Favorable.
- 

*Signé à la Prefecture le 15/04 1985*

(Monsieur FOURNEL procède à la localisation sur plan)

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-oOo-o-o---